

## PREPARATION DU CEDANT AU TRANSFERT DE SES COMPETENCES VERS LE REPRENEUR

***Accompagner les cédants au repérage de leurs compétences stratégiques, de leurs connaissances et de leurs réseaux en vue de la passation au repreneur.***

***Favoriser ce transfert afin de maintenir et développer la compétitivité de l'entreprise (dans le cas où le repreneur est identifié).***

**Une réponse aux entreprises confrontées aux problématiques suivantes :**

- Comment analyser son activité et identifier son profil de poste ?
- Comment analyser son vécu (prise de recul sur l'expérience) ?
- Comment formaliser la culture d'entreprise et sa traduction dans les pratiques ?
- Comment mettre en place les conditions de réussite d'un transfert de connaissances et de savoir-faire ?
- Comment transmettre une pratique professionnelle riche et intense ?

**Les avantages de cette action pour votre entreprise :**

- Prendre le temps de réfléchir sur sa pratique professionnelle
- Identifier, formuler, ordonner ce qui doit être transmis
- Identifier les conditions de réussite du transfert
- Partager et transmettre
- Maintenir les compétences stratégiques de votre entreprise

**Programme :**

- S'approprier la méthodologie d'identification des compétences, des activités et des connaissances à transmettre.
- Repérer l'analyse de l'activité (80 % du quotidien) et l'analyse du vécu (les situations de crise : 20 %)
- Préparer un tableau de bord afin de classer les activités pour permettre le repérage des critères de réussite
- Identifier les étapes et les conditions de réussite du transfert

**Modalités :**

**Durée :** 2 jours d'accompagnement sur site, fractionnés par séances de 2 à 3 heures, sur quelques semaines.

**Période :** A partir de septembre 2006 et selon les besoins

**Intervenant :** Un consultant du GRETA

**Lieu :** Au sein de l'entreprise

**Coût :** 1600 € (possibilité de prise en charge par le Conseil Régional à hauteur de 50%)

**Inscription :** → **Pour bénéficier de cette action, prenez contact** avec votre conseiller OPCA.

**Entreprise éligible :** Cette action faisant partie du projet « ATTRACTIVITE et ANTICIPATION »<sup>1</sup> co-financé par le F.S.E., et destiné à professionnaliser les **PME bas-normandes** en matière de gestion des ressources humaines, seules les entreprises répondant à la définition européenne<sup>2</sup> des PME peuvent y participer.

<sup>1</sup> Le projet « ATTRACTIVITE – ANTICIPATION » a été conçu par plusieurs partenaires régionaux qui se sont associés à l'AGEFOS PME : La DAFCO (réseau des GRETA), l'AREF-BTP, UNIFAF, le FONGECIF, la CGPME et l'ANACT et a pour objectif d'expérimenter et de valider des actions de conseil et de formation pour aider les PME bas-normandes à faire face aux enjeux liés au choc démographique.

<sup>2</sup> Toute entreprise ayant un effectif inférieur à 250 salariés, un CA inférieur ou égal à 50 M€ ou un bilan inférieur ou égal à 43 M€ et n'étant pas détenue à plus de 25% par une entreprise ne répondant pas aux critères ci-dessus